

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Partie Nord

Echelle 1 : 5000e

PLU arrêté en conseil municipal le 2 juillet 2025

Plan révisé en juin 2025

LÉGENDE

Zones du PLU

Zones urbaines (U)

- UA - zone centrale du bourg
- UB - zone d'extension de la zone centrale
- UC - zone d'extension du bourg
- UD - zone urbaine de moindre densité
- UE - zone d'équipements
- UF - zone artisanale (Pinguetou)

Zones agricoles (A)

- Ar - zone agricole remarquable
- A - zone agricole

Zones à urbaniser (AU)

- IAU - zone à urbaniser

Zones naturelles (N)

- Nr - zone naturelle remarquable
- N - à dominante naturelle et secteurs
- Nr - équipements publics légers
- Nr - camping
- Nr - station d'épuration
- Nor - zone aquacole remarquable
- No - zone de port et secteur
- No1 - de la maison du Port

Prescriptions

- Emplacement réservé (ER) - art. L.151-41 du CU
- Liminaire commercial protégé - art. L.151-18 du CU
- Éléments patrimoniaux protégés (Bâtiment végétal) - art. L.151-19 du CU
- Espace boisé classé (EBC) - art. L.113-1 du CU
- Élément de paysage protégé pour le maintien des continuités écologiques - art. L.151-23 du CU
- Bande des 100 m de la loi Littoral - art. L23-16 du CU

Informations

- Bande de recul aux abords des voies à grande circulation (art. L.111-6 du CU)

Rapport du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Zone inondable (inconstructible)
- Zone jeune (constructible sous conditions)

Autres Informations

- Secteurs cadastraux
- Bâti récent ajouté manuellement
- Terrain de sport

